

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 27 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand Ouest

NOR : JUSF2303574A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse de Grand Ouest,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand Ouest.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand Ouest les personnes suivantes:

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Monsieur Jili BIET
Monsieur Abdelakim RAHMOUN
Madame Julia MARSAC-CHENU |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Angeline GRIMAUULT
Monsieur Yann THOMAS
Madame Céline POUCHOUX |

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaire : Monsieur Vincent CORNUAULT

Suppléant : Madame Fanny GRUEL

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Corinne PIOT
Madame Frederique PAULIC
Monsieur Alexandre DEWERCHIN

Suppléants : Madame Emilie COCQ
Madame Anne DEPEINT
Monsieur Pascal LE FOLL

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Monsieur Ahmed MOUMNI
Monsieur Pascal BERGER

Suppléants : Monsieur Frederic GUEGUAN
Madame Ghislaine YAO

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaire : Monsieur Damien CUQUEMEL

Suppléant : Monsieur Guillaume ROUX

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 janvier 2023

**Le directeur interrégional de la PJJ Grand
Ouest**

Samuel VERON

